

DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPEES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2026/131

Objet : **Occupation du domaine public**
Mise en place d'une réglementation de circulation et de stationnement

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPEES,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de réglementer la circulation, l'arrêt et le stationnement de tous les véhicules Place du Général de Gaulle à SAINGHIN-en-WEPPEES, à l'occasion du marché nocturne et qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toute mesure afin d'assurer la sécurité publique et la commodité des lieux.

ARRETE

Article 1 : L'arrêt et le stationnement seront interdits à tous les véhicules sur les places de parking Place du Général de Gaulle, devant le Café du Centre, la Banque « Société Générale » à l'occasion du Marché Nocturne qui aura lieu le jeudi 21 mai 2026 de 12h00 à 23h00. Des barrières d'interdiction seront posées à partir du jeudi 20 mai afin de prévenir suffisamment en amont la population.

Article 2 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- Mme. la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de la BASSEE,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales

Fait à Sainghin-en-Weppes, le 11 mai 2026

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

